

## **Note de présentation**

### **Nouveau dispositif de signalement et de traitement des situations de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes au sein d'Aix-Marseille Université**

---

Comité Technique du 13 octobre 2021

---

#### **1. Présentation du contexte**

Le dispositif actuel de signalement et de lutte contre le harcèlement, les violences sexuelles, sexistes et homophobes est en place depuis 2016 au sein de notre université, à destination à la fois des personnels et de la communauté étudiante. Le bilan et le retour d'expérience sur ce dispositif ont révélé un certain nombre de faiblesses, comparables à celles constatées au sein des autres universités. Face à ce constat, Aix-Marseille Université a souhaité améliorer le fonctionnement et la visibilité de son dispositif, en misant notamment sur une professionnalisation des missions de veille, de recueil de la parole, d'accompagnement, et de prévention. Cette démarche se situe en conformité avec la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, et le Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

#### **2. Proposition soumise au Comité Technique**

La trame (i.e., armature, rattachement administratif, missions, composition, locaux, fiches de postes) du nouveau dispositif de signalement et de traitement des situations de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes d'Aix-Marseille Université est soumise au vote.

Ce nouveau dispositif a été élaboré de façon concertée dans le cadre d'un groupe de travail paritaire piloté par la Vice-Présidente Égalité Femmes Hommes et lutte contre les discriminations, ayant mobilisé les organisations syndicales, la Direction des ressources Humaines ainsi que les différentes structures de l'établissement entre Janvier 2021 et Septembre 2021.